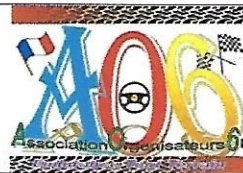


CHALLENGE ETT



2026

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES ORGANISATEURS D'ENDURANCE TOUT TERRAIN AO6

Avec le concours

Du TEAM BOUT'S représenté par Patrick BOUTRY et l'A.S.A. du Loiret représentée par Gilles ROUX, organise pour les admis en endurance tout terrain un CHALLENGE dénommé **CHALLENGE ETT AO6**. Ce dernier porte sur les épreuves suivantes inscrites au championnat de France de la discipline endurance tout terrain, de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS

Article 2 – ELIGIBILITE

Tous les concurrents admis au départ participent au challenge.

Pour être classés à ce challenge et recevoir le trophée, ils doivent impérativement avoir participé aux deux épreuves. Tout admis aux deux épreuves ayant fait l'objet d'une disqualification ou d'une exclusion sur l'une des deux courses sera exclu du Challenge. Si une épreuve est annulée, le challenge se fera sur l'épreuve restante.

Pour participer au challenge ETT : dans la catégorie concernée il devra y avoir un minimum de 3 admis à l'épreuve

Article 3 – CATEGORIES

Sept challenges sont mis en place : T1A, T3 et T4 confondus, T2 / T2 4x4 historique / T2B / T2B+ confondus, T1B, SSV, OPEN et Féminines (**classement selon le nombre de tours**)

Article 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Points 6h	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Points 3h	5	4,5	4	3,5	3	2,5	2	1,5	1	0,5

Article 5 – CLASSEMENTS

Le challenge portera sur les épreuves de **6 heures et de 3 heures** d'endurance tout terrain des adhérents à AO6.

En cas d'ex æquo au nombre de points, les concurrents seront départagés sur le meilleur tour chrono des 6 heures tout terrain de l'Orléanais ou de la dernière épreuve de 6 heures de l'année adhérente à AO6.

Article 6 – REMISE DES CHALLENGES

La remise des trophées-challenges aura lieu sur le circuit de la dernière épreuve de l'année adhérente à AO6. Les organisateurs de ce challenge se réservent le droit de modifier ou de supprimer ce challenge en cas d'annulation ou de report d'épreuves ou en cas de force majeure.

Article 7 – TIRAGE AU SORT

Seuls pourront participer au tirage au sort des engagements gratuits pour 2027 les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des organisateurs adhérents à AO6 en 2026.

Un seul engagement gratuit par épreuve organisée en 2026 sera pour 2027 quel que soit le nombre admis supérieur à 35 par épreuve. Pour être valable toutes les épreuves 2026 devront avoir un nombre d'admis supérieur à 35. Si parmi les 2 épreuves inscrites l'une d'entre elle n'atteint pas 35 concurrents admis au départ le tirage au sort n'aura pas lieu.

Ce tirage au sort sera effectué parmi les concurrents ayant été admis à participer à toutes les épreuves d'adhérentes à AO6, tous groupes confondus.

Article 8 – NOUVEL ORGANISATEUR

Si d'autres organisateurs d'endurance tout terrain rejoignent l'AO6 en cours d'année 2026 en organisant une épreuve de 6 heures ou de multiple de 3 heures, ils pourront participer au challenge dans les conditions énoncées ci-dessus en respectant l'attribution des engagements pour 2026 ; ne sera pas pris en compte une endurance de 24 heures.

Article 9 - POLE POSITION

A chaque épreuve d'endurance il sera remis un trophée au concurrent ayant réalisé la pole position lors de la remise des prix même si celui-ci ne figure pas au classement final.

Article 10 - COMPLEMENTS

Seule l'AO6 regroupant les organisateurs est compétente en cas de litige
Les horaires de chaque épreuve d'endurance sont de la responsabilité de chaque organisateur.